

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

LES BONS RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER

DOCUMENT
À CONSERVER !

RISQUES SANITAIRES SOYEZ VIGILANT

Certains phénomènes climatiques ou épidémiques entraînent des risques pour la santé car notre organisme ne peut s'adapter à toutes les situations.



CANICULE

- ▶ Soyez particulièrement vigilant aux personnes fragiles ou isolées (changement de comportement, malaises...).
- ▶ Aérez la nuit, fermez le jour pour garder la fraîcheur à l'intérieur.
- ▶ Plusieurs fois par jour, mouillez-vous le corps et buvez de l'eau, même sans soif.
- ▶ Limitez vos activités physiques.

GRAND FROID, NEIGE OU VERGLAS



- ▶ Restez à votre domicile et réchauffez-vous.
- ▶ Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement, aérez-le.
- ▶ Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le SAMU Social au **115**.



FACE AUX MALADIES CONTAGIEUSES

- ▶ Vérifiez auprès de votre médecin si vos vaccins sont à jour.
- ▶ Lavez-vous les mains régulièrement.
- ▶ Portez un masque pour ne pas contaminer votre entourage.

ÊTRE ATTENTIF AUX PLUS FRAGILES

▶ L'inscription auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) des personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, fragilisées) permet de leur apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels.

Renseignez-vous en mairie, au **02 51 10 62 62**.



LES SÉISMES

Si la Loire-Atlantique semble à l'abri des grands tremblements de terre depuis plusieurs siècles, son sol n'en tremble pas moins régulièrement. Les séismes les plus ressentis n'ont pas forcément leur origine dans le département. Saint-André-des-Eaux est située en zone de sismicité modérée (niveau 3 sur 5), ce qui détermine notamment des normes de construction parasismique.



PENDANT LE SÉISME

- ▶ Si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas ; mettez-vous à l'abri des chutes d'objets (sous une table), éloignez-vous des fenêtres.
- ▶ Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, fils électriques...).
- ▶ Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.

APRÈS LE SÉISME - ATTENTION AUX RÉPLIQUES

- ▶ Vérifiez l'eau, le gaz, l'électricité et n'allumez pas de flamme.
- ▶ En cas de fuite prévenez les autorités.
- ▶ Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez en aucun cas dans une construction endommagée.
- ▶ Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.



LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque lié au transport de matières dangereuses est consécutif à un accident pouvant entraîner des conséquences graves pour la population. Dangers d'incendie, d'explosion, dégagement de fumées ou vapeurs toxiques et pollution.



DÈS MAINTENANT

- ▶ Si vous suivez un véhicule de Transports de Matières Dangereuses, soyez attentif aux distances de sécurité.

PENDANT LE SINISTRE

En cas d'accident :

- ▶ Donnez l'alerte en précisant le lieu, le nombre de victimes et si possible le code danger et le code matière figurant à l'arrière du véhicule.
- ▶ Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarette...).
- ▶ Ne déplacez pas les victimes sauf en cas d'urgence vitale.

En cas de nuage toxique :

- ▶ Quittez rapidement la zone ou mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.
- ▶ Confinez-vous en bouchant toutes les entrées d'air (portes, aérations, cheminées...).
- ▶ Éteignez toute ventilation ou climatisation.
- ▶ Éloignez-vous des portes et fenêtres.
- ▶ Respirez à travers un linge humide.
- ▶ Ne sortez qu'en fin d'alerte.

APRÈS LE SINISTRE

- ▶ Aérez les bâtiments confinés.
- ▶ Lavez-vous à grande eau en cas d'irritation et changez de vêtements.



LES TEMPÊTES

La proximité de la commune avec la côte atlantique induit des risques de vents violents ou fortes tempêtes.

DÈS LE DÉBUT DE L'ALERTE

Vigilance orange :

► Mettez à l'abri ou fixez les objets légers et évitez les comportements à risques (travaux sur toitures, promenade en forêt ou sur les côtes).

Vigilance rouge :

► Suivez la météo en temps réel (radio, télévision, internet).
► Fermez portes, fenêtres, volets.

PENDANT LA TEMPÊTE

Vigilance orange :

► Mettez-vous à l'abri loin des vitres et éloignez-vous des arbres.
► Limitez vos déplacements et réduisez votre vitesse sur la route.

Vigilance rouge :

► Restez à votre domicile.
► N'approchez pas la côte.
► Si vous faites du camping, réfugiez-vous dans un lieu sûr, jusqu'à l'annonce d'une amélioration.

APRÈS LA TEMPÊTE

Vigilance orange :

► Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
► Vérifiez que tout risque est définitivement éloigné.

Vigilance rouge :

► N'intervenez pas sur les toitures.
► Prenez vos précautions face aux possibles inondations.



LES INONDATIONS

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. La commune de Saint-André-des-Eaux est classée en risque inondation en raison de sa proximité avec le marais de Brière.

AVANT L'ÉVÈNEMENT

► Protégez vos locaux pour éviter les entrées d'eau.
► Identifiez les espaces refuges (étages, grenier).
► Informez-vous de la météo et renseignez-vous sur : vigicrues.gouv.fr.

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

► Ne traversez pas une zone submergée, ni en voiture, ni à pied.
► Mettez-vous à l'abri.
► Surélevez les appareils électroménagers et produits toxiques.
► Évitez les déplacements.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

► Ne vous approchez pas des lignes électriques et téléphoniques.
► Soyez attentif à votre environnement et aux éléments éventuellement fragilisés ou recouverts par l'eau pouvant entraîner une chute (plaques d'égoût...).

► Ne rétablissez pas le courant électrique sans autorisation et aide d'un technicien.

► Aérez les pièces et chauffez dès que possible.



LES RISQUES INDUSTRIELS

Un risque industriel est lié à un événement accidentel mettant en jeu des produits ou des procédés dangereux employés au sein d'un site industriel. Il peut entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Six établissements à risques sont installés sur le pôle industriel de Donges/Montoir-de-Bretagne dans lequel sont implantés la deuxième raffinerie de pétrole de France et le plus grand terminal méthanier européen.

DÈS MAINTENANT

► Informez-vous sur les sites industriels sensibles les plus proches : loire-atlantique.gouv.fr (mots-clés : Plans de Prévention des Risques Technologiques).

PENDANT L'ALERTE

► Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.
► Confinez-vous en bouchant toutes les entrées d'air (portes, aérations, cheminées...).

► Eteignez toute ventilation ou climatisation.

► Éloignez-vous des portes et fenêtres.

► Respirez à travers un linge humide.

► Ne sortez qu'en fin d'alerte.

Respectez les consignes données par les autorités.



INFORMATIONS PRATIQUES CONSIGNES GÉNÉRALES

- Conservez ce dépliant à portée de main.
- Consultez le site georisques.gouv.fr pour plus de détails sur les risques, à partir d'une carte ou d'une adresse.
- Répertoirez vos propres numéros de téléphone utiles en complément des numéros d'urgence qui sont indiqués ci-dessous.
- Constituez-vous un kit d'urgence avec du matériel de première nécessité. Tous les bons conseils sur saint-andre-des-eaux.fr
- Localisez les arrivées de gaz, d'électricité, d'eau et expliquez à vos proches comment les couper.
- Pour assurer votre propre sécurité et pour aider les autres : formez-vous aux gestes qui sauvent !

Liste des associations agréées pour ces formations : secourisme.net.

- Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale, laissez les réseaux libres pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants sont formés pour leur prise en charge en cas d'événement exceptionnel.
- De manière générale, incitez les personnes vulnérables de votre entourage à s'inscrire auprès de la mairie.
- Après le sinistre, pensez à prendre des photos des dommages.

LES NUMÉROS UTILES

Numéro pour toute urgence : 112
Numéro d'urgence en cas de difficulté à parler ou entendre : 114
Pompiers : 18
Samu : 15
Pharmacie de garde : 32 37 (appel payant)
Médecin de garde : 116 117
Gendarmerie : 17
Mairie : 02 51 10 62 62

L'ALERTE

Médias officiels de diffusion des messages d'alerte :

- Radio France Bleu Loire Océan : 88.1 FM
 - X (ex-Twitter) : @Prefet44 ou Facebook : prefet44
 - Météo France : vigilance.meteofrance.fr / 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé)
 - En fonction de la nature de l'événement et de son intensité, la mairie pourra être amenée à relayer les messages d'alerte (affichage, porte-voix mobiles...)
- Pour en savoir plus : gouvernement.fr/risques et consultez le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, en mairie ou sur loire-atlantique.gouv.fr